

**BEAUREGARD L'EVEQUE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Nombre de Membres en exercice : 17**  
**Date de la réunion : 1er mars 2024**  
**Nombre de Membres présents : 12**  
**Date de Convocation : 20 février 2024**  
**Nombre de suffrages exprimés : 12**  
**Contre : 00** **Pour : 12**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de MR BISSON Bruno délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme BUSSIÈRE Patricia, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		42 695,71		79 000,59		121 696,30
Opérations de l'exercice	981 778,29	1 020 412,88	505 245,48	296 114,02	1 487 023,77	1 316 526,90
<b>TOTAUX</b>	981 778,29	1 063 108,59	505 245,48	375 114,61	1 487 023,77	1 438 223,20
<b>Résultat de clôture</b>		<b>81 330,30</b>	<b>130 130,87</b>		<b>48 800,57</b>	
Restes à réaliser	-		57 000,00	177 760,00	57 000,00	177 760,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-		187 130,87	177 760,00	187 130,87	177 760,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		-	<b>9 370,87</b>		<b>9 370,87</b>	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3° Reconnaît la sincérité des comptes réalisés ;  
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;  
 Ont signé au registre des délibérations : Mmes BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, JAKUBOWSKI David, LAMOUREUX Valérie, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle. M. BISSON Bruno, BRUN Charly, M. ROCHE Christophe, TERRIAC Michael, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.  
**ABSENTS : M. POYET Valérie, VASSON Emmanuelle MUSY Gaëlle, GUERET Laurent, ROCHER Cyril, excusés.**



Pour expédition conforme,  
 Madame la Maire,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> mars le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVÊQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17  
Date de convocation du Conseil municipal : 20 février 2024

**PRESENTS** : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, M. BISSON Bruno, . BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

**ABSENTS** : Mme. MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle, GUERET Laurent, ROCHER Cyril, excusés.

Le secrétariat a été assuré par Bruno BISSON.

**Objet : Approbation du compte de gestion du budget communal de l'exercice 2023.**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses 2023 effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 5 février 2024, pour copie conforme, en mairie le 5 mars 2024.

Madame la maire.  
Patricia BUSSIÈRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> mars le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17  
Date de convocation du Conseil municipal : 20 février 2024

**PRESENTS** : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

**ABSENTS** : Mme. MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle, GUERET Laurent, ROCHER Cyril, excusés.

Le secrétariat a été assuré par Bruno BISSON.

**Objet : Autorisations de dépenses avant le vote du Budget Primitif :**

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal que cette année le date limite de vote des Budgets Primitifs est fixée au 15 avril.

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après discussion le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget primitif 2024 :

		BP 2023	Autorisation 2024
21571	Matériel roulant	10 000,00	2 500,00
21757	Matériel et outillage de voirie	2 000,00	500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	4 800,00	1 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	2 500,00

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 5 février 2024, pour copie conforme, en mairie le 5 mars 2024.

Madame la maire.  
Patricia BUSSIÈRE



BEAUREGARD L'EVEQUE  
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du Budget Assainissement  
 Nombre de Membres en exercice : 17 Date de la réunion : 1er mars 2024  
 Nombre de Membres présents : 12 Date de Convocation : 20 février 20024  
 Nombres de suffrages exprimés : 12 Contre : 00 Pour : 12

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de MR BISSON Bruno délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme BUSSIÈRE Patricia, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Résultats reportés		9 092,52		67 140,63	-	76 233,15
Opérations de l'exercice	18 855,85	32 270,01	24 524,06	32 721,00	43 379,91	64 991,01
<b>TOTAUX</b>	<b>18 855,85</b>	<b>41 362,53</b>	<b>24 524,06</b>	<b>99 861,63</b>	<b>43 379,91</b>	<b>141 224,16</b>
Résultat de clôture		22 506,68		75 337,57		97 844,25
Restes à réaliser	-		-		-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

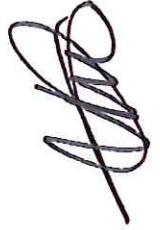
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, JAKUBOWSKI David, LAMOUREUX Valérie, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle. M. BISSON Bruno, BRUN Charly, M. ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

ABSENTS : M. POYET Valérie, VASSON Emmanuelle MUSY Gaëlle, GUERET Laurent, ROCHER Cyril, excusés.

Pour expédition conforme,  
 Madame la Maire,




## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> mars le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17  
Date de convocation du Conseil municipal : 20 février 2024

**PRESENTS** : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

**ABSENTS** : Mme. MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle, GUERET Laurent, ROCHER Cyril, excusés.

Le secrétariat a été assuré par Bruno BISSON.

**Objet : Approbation du compte de gestion du budget assainissement de l'exercice 2023.**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses 2023 effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 comprises celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 5 février 2024, pour copie conforme, en mairie le 5 mars 2024.

Madame la maire,  
Patricia BUSSIÈRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> mars le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'ÉVÊQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17  
Date de convocation du Conseil municipal : 20 février 2024

**PRESENTS** : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, M. BISSON Bruno, . BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

**ABSENTS** : Mme. MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle, GUERET Laurent, ROCHER Cyril, excusés.

Le secrétariat a été assuré par Bruno BISSON.

**Objet : Renouvellement du financement du RASED (année 2023) et achat de matériel pédagogique pour les écoles :**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention concernant l'achat de matériel pour le Rased et les écoles pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention entre les communes de la Circonscription de l'Éducation Nationale de THIERS pour l'organisation du fonctionnement du RASED et l'achat du matériel.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir et tout document se rapportant à la présente décision.
- Dit que les crédits seront prévus au budget communal en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 5 février 2024, pour copie conforme, en mairie le 5 mars 2024.

Madame la maire,  
Patricia BUSSIÈRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> mars le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIERE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17  
Date de convocation du Conseil municipal : 20 février 2024

**PRESENTS** : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, LAMOUREUX Valérie, M. BISSON Bruno, . BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric, VIALLE Cyril.

**ABSENTS** : Mme. MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle, GUERET Laurent, ROCHER Cyril, excusés.

Le secrétariat a été assuré par Bruno BISSON.

### Objet : Modification du Tableau des Emplois :

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 1er décembre 2023.

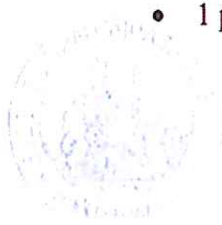
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16 janvier 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

### **DECIDE :**

#### **1. De supprimer les postes suivants :**

- 1 poste d'ATSEM ppal de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24/35<sup>ème</sup> ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet supprimé ;
- 1 poste d'adjoint technique à 30.5/35<sup>ème</sup> supprimé ;
- 1 poste d'adjoint technique à 30/35<sup>ème</sup> supprimé ;
- 1 poste d'adjoint technique à 26.5/35<sup>ème</sup> supprimé ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à 20/35<sup>ème</sup> supprimé
- 1 poste d'adjoint administratif à 15/35<sup>ème</sup> supprimé



Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le

ID : 063-216300343-20240301-DE072024-DE



**ADOpte** à l'unanimité des membres présents, le nouveau tableau des emplois de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

EMPLOIS	Effectifs budgétaires	temps de travail
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	1	35
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	24/35
Adjoint administratif	1	20.5/35
Agent de maîtrise principal	1	35
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30.5/35
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	26.5/35
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30/35
Adjoint technique	1	35
Adjoint technique	1	28/35
Adjoint technique	1	26.5/35
Adjoint technique	1	22/35
ATSEM principale de 1 <sup>ère</sup> classe	1	28/35
ATSEM principale de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	20/35
	Catégorie	Effectifs pourvus
Agents non titulaires (délibération du 15 mai 2009)	C	1
Adjoint technique	asa	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 5 février 2024, pour copie conforme, en mairie le 5 mars 2024.

Madame la maire.  
Patricia BUSSIÈRE

